

Table ronde 1

Déployer et commercialiser de nouveaux RIP

- ▶ **François BIGOT**, Directeur - Syndicat mixte PACA THD
- ▶ **Francis KUHN**, Directeur général – Sictiam
- ▶ **Hervé LE NORCY**, Directeur général - Mégalis Bretagne
- ▶ **Jérôme GRANGER**, Chef de projet de la mission numérique - Métropole de Lyon

Animation : **Patrick VUITTON**, Délégué général - AVICCA



Patrick VUITTON, Délégué général - AVICCA

Cette première table ronde va permettre à quatre collectivités de présenter leur projet, et - puisque le ministre a dit que c'était un sujet « d'exécution » - nous verrons comment elles exécutent leur volonté d'aménagement du territoire. Nous entendrons successivement François BIGOT, Directeur du Syndicat mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur THD ; Francis KUHN, Directeur général du Sictiam ; Hervé LE NORCY, Directeur général de Mégalis Bretagne ; et enfin Jérôme GRANGER, Responsable de la mission numérique de la Métropole de Lyon, un projet qui ne se situe pas dans le cadre du Plan France Très haut débit mais, il faut le rappeler, les RIP ne sont pas cantonnés aux zones dites d'initiative publique dans le plan, il y a des initiatives publiques partout. Il s'agit des quatre collectivités qui ont attribué leur marché de réseau d'initiative publique depuis notre dernier colloque.

Auparavant, je ferai un bref point sur l'avancement du Plan France Très haut débit qui complétera les propos tenus précédemment tant sur les réseaux d'initiative publique que sur les déploiements privés.

PLAN FRANCE THD POINT D'AVANCEMENT

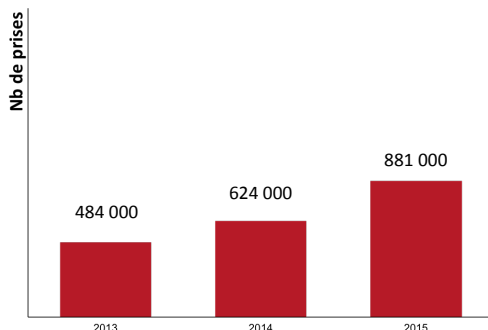
Patrick VUITTON, Délégué général de l'AVICCA

TRIP printemps 2016



Plan France THD : point d'avancement

RIP FTTH : LE CAP DU MILLION DE PRISES SERA DÉPASSÉ EN 2016



TRIP printemps 2016

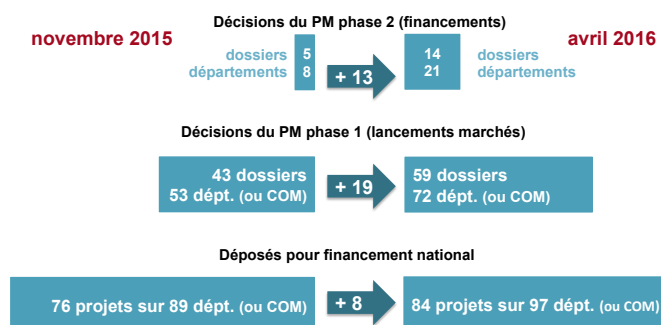
Source : ARCEP 4T 2015



RIP FTTH : le cap du million de prises sera dépassé en 2016

Côté public, les chiffres publiés par l'ARCEP pour le 4^{ème} trimestre 2015 montrent une augmentation « accélérée » du nombre de constructions de prises publiques qui est passé de 624 000 à 881 000 prises en stock au cours d'une année. C'est la première fois que ces chiffres traduisent le Plan France Très haut débit, car les autres prises étaient le fruit de projets plus anciens des collectivités. Cette fois, ce sont les prises de la Loire, du Calvados, de l'Auvergne et de l'Oise - j'en oublie certainement - qui sont incluses dans ce bilan 2015. On peut donc estimer qu'au rythme suivi actuellement, nous passerons le cap du million de prises dans le courant du deuxième trimestre 2016.

INSTRUCTION DES DOSSIERS DE RIP : LA REPRISE



TRIP printemps 2016

Source : Agence du numérique, mars 2016



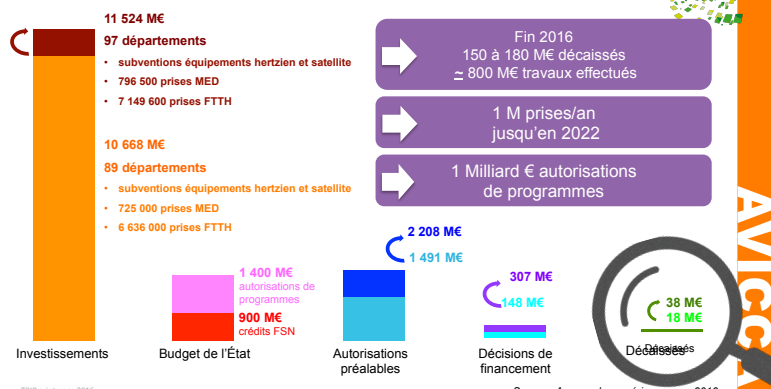
Instruction des dossiers de RIP : la reprise

Le ministre a indiqué que 97 départements ou collectivités d'outre-mer avaient déposé leur dossier. C'est 8 de plus que dans le point que nous avons fait lors du colloque de novembre dernier, c'est-à-dire que l'on atteint presque le grand chelem de 101 et on peut espérer que les 4 territoires qui restent le feront assez rapidement.

Au chapitre des satisfactions, soulignons le déblocage des dossiers qui étaient instruits au Plan France Très haut débit : au mois de novembre nous avons fait part de notre inquiétude du fait des difficultés de notification du Plan. En effet, l'État avait retenu sa signature et un certain nombre de comités ne s'étaient d'ailleurs pas tenus pour attribuer des décisions. Ce n'est plus le cas, et on peut dire que les choses avancent : aujourd'hui, 72 départements (le département étant l'unité de mesure mais les projets pouvant être régionaux par exemple), soit les trois quarts des collectivités, ont une décision de phase 1. Sans entrer dans les détails techniques de ces dossiers, cela signifie une approbation globale du projet par les services de l'État qui permet d'être assuré d'une enveloppe financière et donc de lancer les marchés.

Dans l'avancement, 13 départements ont obtenu une décision du Premier ministre pour la phase 2 qui, elle, au vu des résultats des différentes procédures des collectivités, détermine réellement les montants financiers précis qui seront débloqués, assortis de conditions. Nous constatons donc un véritable déblocage des dossiers depuis le mois de novembre.

LES FINANCEMENTS À LA LOUPE



TRIP printemps 2016

Source : Agence du numérique, mars 2016



Les financements à la loupe

Depuis novembre, ces 8 départements représentent un total de 900 millions d'euros supplémentaires d'investissements prévus et 500 000 prises FTTH. C'est intéressant parce que l'on pouvait craindre que les collectivités agissant parmi les dernières seraient celles qui avaient des difficultés ou qui ne savaient par trop comment faire... En fait, on constate qu'il y a au contraire une volonté de rattrapage et une ambition très forte qui sont montrées, en particulier en termes de prises FTTH. La proportion reste donc la même, avec une prise de montée en débit pour 8 ou 9 prises FTTH, c'est-à-dire des projets qui restent ambitieux.

Le budget de l'État n'a pas augmenté mais les autorisations préalables sont passées de 1,5 milliard à 2,2 milliards, et les décisions de financement ont pratiquement doublé.

Pour le décaissé, nous sommes malheureusement toujours obligés de faire appel à notre petite loupe car, à l'échelle, cela ne se voit pas ! Nous sommes passés de 18 à 38 millions d'euros.

La bonne nouvelle, ce sont les prévisions pour 2016. Selon l'Agence du Numérique, qui totalise l'ensemble des dossiers de manière plus fine maintenant, entre 150 et 180 millions d'euros devraient être décaissés par l'État à la fin de l'année. Quand on sait que, pour un euro de l'État, 3 euros des collectivités sont avancés, cela signifie une enveloppe de l'ordre de 800 millions d'euros de travaux effectués en 2015 et 2016, sachant qu'en plus, on est en avance, c'est-à-dire qu'il faut réaliser les travaux, les payer et ensuite demander les sous à l'État.

Pour tenir ce rythme de 7 millions de prises d'ici 2022, il faut construire plus d'un million de prises par an, mais il faudra une forte accélération car ce n'est pas du tout le rythme actuel.

Cela signifie également qu'il faut que l'État rajoute des autorisations de programmes, puisque l'ensemble des subventions demandées par les collectivités aujourd'hui représente à peu près 3,3 milliards. Il va donc falloir rajouter des autorisations de programmes et les transformer en budget dans les prochaines années.

LES OCEN, OU ABSENTS OU TROP INFLUENTS ?

- Depuis le TRIP d'avril 2015, quelle nouvelle présence des OCEN sur des RIP qu'ils n'exploitent pas ? (milliers de prises raccordables)

○ Bouygues Telecom	0
○ Free	0
○ SFR	0
○ Orange	0
○ Total	0



TRIP printemps 2016



LES OCEN, ou absents ou trop influents ?

Le problème qui a été évoqué par Patrick CHAIZE et le ministre, Emmanuel MACRON, c'est bien sûr l'arrivée des opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN). Nous avons essayé de faire, par approximation, un relevé de ce qui s'était passé depuis un an, en écartant les cas où un opérateur n'est pas neutre, c'est-à-dire quand un opérateur d'envergure nationale répond à une collectivité pour venir opérer son RIP, ce qui est une manière de fausser un peu le marché. Nous avons donc regardé là où les opérateurs avaient signé des contrats un peu significatifs depuis le mois d'avril 2015 : à notre connaissance, côté Bouygues Télécom, on est à 0 ; côté Free, on est à 0 ; côté SFR, on est à 0 ; et côté Orange, on est à 0 ; ce qui nous fait un total de... 0 ! On a donc un véritable problème.

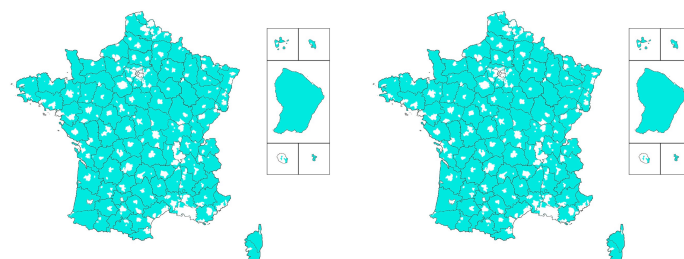
Nous avons interrogé un certain nombre de personnes mais, des choses ayant pu nous échapper, nous avons demandé à l'ARCEP de faire un véritable observatoire sur la commercialisation des RIP. En effet, puisqu'il y a un observatoire du FTTH, cela nous intéresserait beaucoup de voir, à partir des données récoltées par l'ARCEP, s'il y a des différences d'approche très fortes entre le co-investissement souscrit sur les réseaux privés ou sur

les réseaux publics par exemple, ou entre les opérateurs verticalement intégrés ou pas. Benoît LOUTREL, Directeur général de l'ARCEP, nous en dira peut-être un mot en fin de journée.

85% DU TERRITOIRE, 43% DE LA POPULATION

La zone d'initiative publique du Plan

La zone privée... de cofinancements neutres



TRIP printemps 2016

85% du territoire, 43% de la population

Pour rappeler l'ampleur du problème, voici sur la gauche la carte concernée par l'initiative publique du Plan France Très haut débit, soit 85% du territoire et 43% de la population, et il reste des zones blanches qui correspondent à celles que les opérateurs ont décidé de faire. Si l'on trace la carte des endroits où l'on est privé de co-investissements neutres (sur la droite), la zone publique est égale à la zone privée de co-investissements neutres, et cette équation est traduite par les deux cartes qui s'affichent !

AVIS DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE SUR LE PNTHD (JANVIER 2012)

- Les appels d'offres des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des réseaux d'initiative publique

« Certains opérateurs répondant aux appels d'offres de collectivités exercent également une activité de fournisseur d'accès à Internet (FAI) sur le marché de détail du haut débit. Ces opérateurs verticalement intégrés sont principalement Orange et SFR. »

« L'instruction a mis en évidence d'importants risques concurrentiels dans le cadre de ces procédures publiques, résultant de la situation particulière de certains acteurs, notamment mais pas exclusivement de France Télécom. Si certains comportements étaient effectivement mis en œuvre, ils pourraient revêtir la qualification d'abus de position dominante et être à ce titre sanctionnés par l'Autorité de la concurrence. »

TRIP printemps 2016

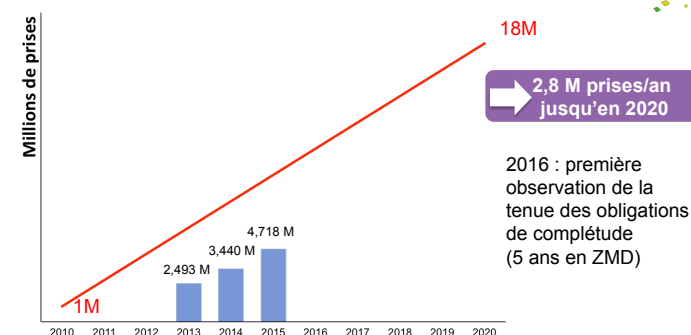
Extraits de l'avis 12-A-02 du 17 janvier 2012

Avis de l'Autorité de la concurrence sur le PNTHD (janvier 2012)

L'Autorité de la concurrence s'était penchée en 2012 sur le cas des opérateurs verticalement intégrés qui pouvaient répondre aux projets de collectivités, et elle avait dit : « si certains comportements étaient effectivement mis en œuvre, ils pourraient revêtir la qualification d'abus de position dominante et être à ce titre sanctionnés par l'Autorité de la concurrence. »

Certains diront qu'il n'y a pas « certains comportements » mais des « comportements certains », d'autres qu'il n'y a aucun problème... Toujours est-il que ce texte de 2012 devrait à notre sens sonner comme un signal d'alarme parce que, très concrètement, il y a aujourd'hui des projets de collectivités qui avancent peu ou qui sont retardés parce que les élus hésitent. Des prises livrées sont même déclarées « pas commercialisables » car on attend que les opérateurs viennent dessus... On ne peut pas rester très longtemps dans cette situation vu l'échelle des problèmes et des territoires concernés.

DÉPLOIEMENTS PRIVÉS, QUELLE TRAJECTOIRE ?



TRIP printemps 2016

Source : ARCEP 4T 2015

AVICCA

Déploiement privés, quelle trajectoire ?

Côté privé, sur ce graphique, la droite en rouge illustre la manière d'atteindre l'objectif de couverture de la zone très dense et de la zone AMII, soit à peu près 18 millions de prises. Selon les chiffres de l'ARCEP qui distingue les prises construites par le privé de celles construites par le public, nous en sommes à 4,7 millions fin 2015, soit 1,3 million de prises construites l'année dernière, ce qui représente une « accélération ».

Nous pouvons relever à ce sujet que, dans le communiqué d'Emmanuel MACRON et d'Axelle LEMAIRE de vendredi dernier, figurait un chiffre qui n'était pas public jusqu'alors : sur les 1 370 000 prises construites, 1 300 000 l'avaient été par Orange et 70 000 par SFR, ce qui n'est pas tout à fait conforme à l'arbitrage et au partage qu'ils avaient trouvé sur la zone AMII.

Autre enseignement, nous en sommes aujourd'hui à peu près au quart de l'objectif, et si l'on veut tenir cet objectif, il faut construire sur chacune des 5 prochaines années 2,8 millions de prises, ce qui signifie un doublement par rapport au rythme de 2015.

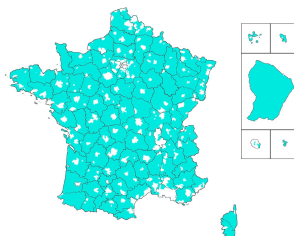
Un autre point sera sans doute regardé à partir de 2016, c'est la manière dont les opérateurs remplissent leurs obligations de complétude : quand on commence une zone, on ne fait pas uniquement la partie très rentable de la zone, mais on couvre bien l'ensemble de la zone en 3 à 5 ans.

FAUDRA-T-IL REVOIR LE PLAN FRANCE THD ?

Le bilan de l'année 2016 sera décisif

- Présence effective des OCEN sur les RIP
- Volume des déploiements

2017, année électorale nationale



TRIP printemps 2016

Faudra-t-il revoir le Plan France THD ?

Au total, dans le fil de ce qui a été dit par le ministre qui a présenté un certain nombre de mesures complémentaires qui pourraient être mises en œuvre, cette année 2016 sera tout à fait décisive. Soit les choses se débloquent au niveau de l'arrivée des opérateurs commerciaux, soit elles ne se débloquent pas ; soit on arrive à un rythme de construction des prises, aussi bien publiques que privées, qui permet d'atteindre les objectifs du Plan, soit pas... Mais de toute façon, 2017 est une année électorale nationale et on peut imaginer que ce sujet tellement intimement lié au numérique et à l'aménagement du territoire fera sans doute l'objet d'une attention très particulière de la part des candidats. 2016 sera donc décisive !

Je cède la parole à François BIGOT pour les travaux pratiques sur le territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

François BIGOT, Directeur - Syndicat mixte PACA THD

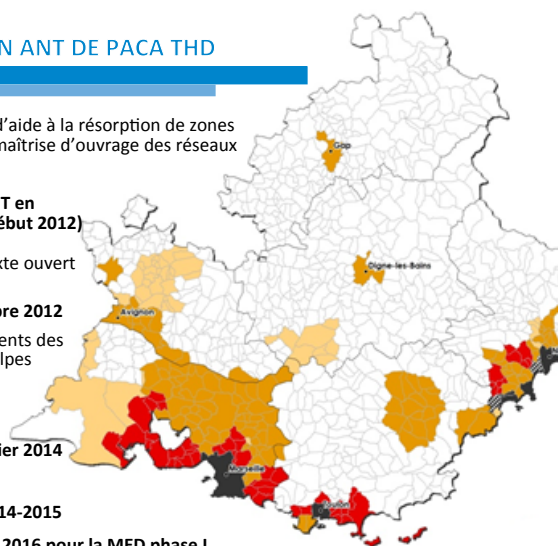


AVICCA - PACA THD - 5 avril 2016



GÉNÈSE DE L'ACTION ANT DE PACA THD

- **2004 - 2012** : différents programmes d'aide à la résorption de zones blanches puis de montée en débit et maîtrise d'ouvrage des réseaux de collecte à RENATER
- **Stratégie de Cohérence Régionale ANT en décembre 2011 et SDTAN 04 et 05 (début 2012)**
- Décision de création d'un syndicat mixte ouvert en juin 2012
- **Arrêté préfectoral de création - octobre 2012**
- 3 membres : région Paca et départements des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes
- 1 projet à 5 ans bâti sur les bases des 2 SDTAN présentés au FSN
- **Accord préalable FSN obtenu en janvier 2014**
- **Programmation de crédits FEDER**
- **Première phase de chantiers MED 2014-2015**
- **Accord FSN phase II obtenu en début 2016 pour la MED phase I**



Genèse de l'action ANT de PACA THD

La genèse de PACA THD s'inscrit sur plus d'une dizaine d'années d'action de la région PACA et plus particulièrement suite à l'appel à manifestation d'intérêt de 2010. Cette carte de la région montre un territoire très contrasté puisqu'on voit très bien au nord que les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes se retrouvent avec des intentions d'investissement du privé très faibles, à hauteur de 17% pour les Hautes-Alpes notamment, alors qu'au niveau des Bouches-du-Rhône ces intentions atteignent 95 à 96%.

Nous avons fait une stratégie de cohérence régionale en 2011 et les départements ont suivi par le biais de schémas directeurs en 2012. Il a alors été décidé de créer un syndicat mixte dans lequel sont réunis la région et les deux départements alpins qui ont décidé de rejoindre cette initiative.

Dès 2013, un projet montée en débit et FTTH a été bâti sur la base de chacun de ces schémas, et nous sommes rapidement partis dans une première action d'attente de montée en débit pour laquelle ont été prévus à la fois des crédits FEDER et des crédits FSN. Actuellement nous avons à la fois un engagement de l'État pour le plan quinquennal à hauteur d'une trentaine de millions d'euros et déjà les premières mobilisations par le biais d'un accord FSN de phase 2 sur la première phase de montée en débit.



MODÈLE JURIDIQUE RETENU POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ANT

Choix du modèle juridique :

Modèle concessif non compatible avec l'économie du projet

Choix de l'affermage

Conception et construction du réseau (Mix technologique) par le biais de marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

Objet de la DSP en affermage :

- Accompagnement de PACA THD dans les processus d'études (MOE) et de réception des infrastructures
- Exploitation des infrastructures THD de PACA THD
- Réalisation des raccordements FttH et FttE
- Développement d'offres FttH et FttE activées pour renforcer la concurrence
- Dispositif satellitaire

Durée de la DSP : 15 ans

Périmètre initial : départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes,
Extensible en fonction d'éventuelles adhésions complémentaires de nouveaux départements
→ Transposition récente de la Directive européenne sur les concessions

Modèle juridique retenu pour la mise en œuvre du projet ANT

Pour le modèle juridique, nous avons bien sûr essayé de voir si le mode concessif était possible, mais cela ne fonctionnait pas sur un plan économique, et nous avons donc choisi le modèle de l'affermage qui permet d'avoir le plus possible « les mains dans le cambouis » et d'être au plus près des besoins du territoire. Nous avons eu recours à une maîtrise d'œuvre et à des marchés de travaux.

Il s'agit d'une délégation de service public en affermage relativement classique, avec un délégataire qui est très proche du maître d'œuvre, qui nous accompagne à la fois pour les études et évidemment pour la prise en affermage au travers des dossiers d'ouvrages exécutés. Ensuite, la DSP a pour objet l'exploitation des infrastructures, sur un mix technologique avec à la fois de la montée en débit et du FTTH, et nous avons rajouté une brique pour l'activation des réseaux de manière à pouvoir accueillir de petits opérateurs le plus rapidement possible, sachant que nous nous attendons à ce que les plus gros opérateurs arrivent plutôt au bout de trois ou quatre ans. Enfin, nous avons prévu une aide à l'équipement satellitaire (paraboles) pour parfaire le mode d'intervention.

Le projet couvre les deux départements, mais nous nous laissons la possibilité de d'élargir ce périmètre, afin de laisser la possibilité à d'autres départements de rejoindre PACA THD. Dans le cadre d'une transposition de la Directive européenne sur les concessions, qui a donné lieu à un décret en février 2016, nous avons la possibilité de faire un avenant pour étendre le périmètre initial aux éventuelles adhésions de nouveaux départements, suivant le volume de prises supplémentaires.



CARACTÉRISTIQUES DE LA DSP EN AFFERMAGE

Durée de la procédure : 1 an et ½ de procédure

août 2014 à décembre 2015

2 mois d'attente - Adhésion du Sictiam à Paca THD avortée

Concurrence : 4 offres, 1 retrait en cours de négociation

Attributaire : 

Société ad-hoc créée : Provence-Alpes Connect - P.

Nom du réseau : 

Économie du projet :

216 M€ de chiffre d'affaires prévisionnel

60 M€ de redevances versées à la collectivité
(en moyenne 34 € par prise exploitée par an)

iBLO : supporté par le délégataire, mais partage
du risque (50/50) sur les évolutions des coûts
iBLO par rapport aux prévisions ARCEP

Subventionnement de raccordement FttH forfaitaire (100 €), sans aléa pour PACA THD

Mécanismes contractuels souples et prévisibles en cas de variation à la hausse ou à la baisse
du rythme de livraison FttH afin d'éviter les situations de blocage

Absence de flux de fin de contrat : pas de VNC non amortie sur les investissements portés
par le délégataire et reversement de la part publique sur les IRU au moment de leur
encaissement

Année	Nombre de prises livrées	Nombre cumulé de prises	Année	Nombre de prises livrées	Nombre cumulé de prises
1	7 000	7 000	9	14 620	135 098
2	15 000	22 000	10	14 620	149 717
3	20 000	42 000	11	14 620	164 337
4	20 000	62 000	12	14 620	178 956
5	14 620	76 620	13	14 620	193 576
6	14 620	91 239	14	14 620	208 195
7	14 620	105 859	15	7 310	215 505
8	14 620	120 478			

Caractéristiques de la DSP en affermage

La procédure a duré environ un an et demi, sachant que le Sictiam traitait un département limitrophe et que nous avons attendu un peu pour lui permettre d'adhérer à PACA THD. Cela n'a pas été possible et, fin 2014, le Préfet nous a arrêtés dans cette manière de voir. Maintenant, l'article 36 du projet de loi République numérique pourrait remettre à l'ordre du jour la possibilité pour un SMO d'adhérer à un autre SMO.

La mise en concurrence a donné lieu à 4 offres et l'attributaire est Altitude Infrastructure. Une société *ad hoc* a été créée, baptisée Provence-Alpes Connect ou PACT, d'où le nom du réseau PACT Fibre. Nous devons livrer 7 000 prises avant la fin de l'année 2016, puis 15 000 à 20 000 prises par an pendant 15 ans (cf. tableau).

L'économie globale du projet prévoit un chiffre d'affaires de 216 millions, une redevance d'affermage à hauteur de 60 millions d'euros, avec des parts fixes et des parts variables. En matière d'iBLO, nous partons d'une tarification de 2,27 euros environ, et nous estimons qu'elle atteindra 22 ou 23 euros au bout de 15 ans. Cette part de risque est assumée à parts égales entre le délégant et le délégataire.

Le subventionnement du raccordement se fait à hauteur de 100 euros quoi qu'il se passe. À l'heure actuelle, nous avons un engagement du FEDER et du FSN sur 5 ans, mais on ne sait pas trop ce que l'avenir nous

réservera. En revanche, un mécanisme contractuel permet de revoir les engagements avec notre délégataire au bout de 6 ans en cas de modifications des financements.

Dernier point important, il n'y a pas de flux à la fin de la délégation de service public, pas de VNC en particulier.



PACA THD EN QUELQUES CHIFFRES

- › **1^{er} plan quinquennal : 105 M€ (30 M€ FSN, 15 M€ de Feder, 15 M€ région, 15 M€ 2 départements, 25 M€ d'emprunt)**
- › **2013** : passation des **3** premiers marchés de MED (Orange, Circet sous-traitant)
- › **2014 - 2015** : **90** chantiers de montée en débit / opticalisation NRA, NRA-ZO (18 M€ et 17 000 lignes)
- › **2015** : passation de procédures
 - **2** marchés de MOE (Lmi/Suez et Egis/Parera) en **gpt de commandes avec le Sictiam**
 - **2** accords-cadres de travaux (MED et FTTH) également en gpt de commandes et **8** sociétés retenues sur les 2 accords-cadres : Axione, Circet, Sogetrel, Imoptel, Inéo, Sobeca, Mancipoz, Etec
 - **1** DSP en affermage à Altitude Infrastructure
- › En **2016** : budget total de plus de **30 M€**
 - Passation des marchés subséquents - **2** attribués à ce jour et **2** à venir très rapidement
 - **6** premiers NRO pour **13 000** prises FTTH à remettre en affermage - **10 M€**
 - Plus **50** opticalisations de NRA et de création de NRA-MED - **10 M€**
 - Sites FTTE par anticipation (ZAE, sites stratégiques, santé, éducation, etc...) - **1,2 M€**
 - **1** réseau de collecte (axe de la Durance) - **5,4 M€**
 - **140** km de fourreaux le long de la ligne de chemin de fer Nice-Digne équipés en FO

PACA THD en quelques chiffres

Quelques chiffres concernant ce premier plan quinquennal à 105 millions d'euros avec 30 millions de FSN, 15 de FEDER, 15 de la région, 15 des deux départements et le reste en emprunt (25 millions).

En 2014-2015, les premiers chantiers de montée en débit ont été réalisés. 2015 a aussi été une année de passation de contrats, de manière à prévoir l'industrialisation des déploiements dès 2016. Pour ce faire, nous avons travaillé avec le Sictiam en groupement de commandes et avons ainsi pu retenir les mêmes maîtres d'œuvre, les mêmes entreprises de travaux à l'issue de la passation de 2 accords cadres. Nous aurions préféré passer un seul contrat de délégation de service public, mais nous avons été obligés de passer chacun le nôtre. Toujours est-il que nous avons attribué au même délégataire, dans deux procédures sans aucun lien.

En 2016, nous multiplions par trois notre budget d'investissement avec des marchés subséquents, suite aux accords cadres passés en 2015 à la fois pour de la montée en débit et du FTTH. Nous travaillons également sur un réseau de collecte et nous équipons 140 km de réseaux de fourreaux qui ont été repris à Orange dans le cadre d'une négociation sur les droits de redevance d'occupation du domaine public ferroviaire.



LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

Le SMO = une structure autonome de projet

Un renforcement nécessaire des effectifs du syndicat - recrutements en cours (ing. études, SIG, logistique, chargé de communication, RH)

Bonus tridépartemental :

- Synergie du projet Paca THD avec celui du Sictiam
- Adhésion potentielle des Bouches-du-Rhône

Une vocation régionale en devenir

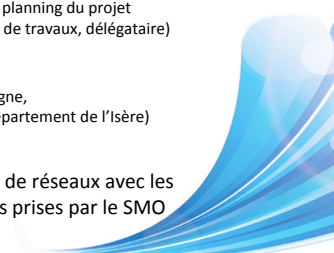
Aspect technique

- L'hébergement des NRO dans les NRA - vérification de l'adéquation avec le planning du projet
- Faire adopter le format GraceTHD aux différents acteurs (MOE, entreprises de travaux, délégataire) et respect de la prise en affermage

Une nécessaire coordination aux frontières du territoire

- Possibilité de traitement de projets en co-maîtrise d'ouvrage (ligne Nice-Digne, projets à cheval sur 2 territoires, cas du Dévoluy avec la région ARA et le département de l'Isère)
- Des projets conjoints avec les départements limitrophes
- Nécessité de rationalisation sur certains territoires AMII

Équilibrage des charges d'amortissement liées aux constructions de réseaux avec les redevances d'affermage - nécessité d'optimiser la production des prises par le SMO



Les problématiques rencontrées

Quelques petits enseignements pour finir.

Le syndicat mixte est vraiment une structure autonome ; nous sommes comme une petite collectivité avec très peu d'agents mais qui s'occupent de tout. Je fais d'ailleurs un appel, car nous sommes actuellement en plein recrutement d'ingénieurs d'études, d'ingénieurs SIG et autres... Le directeur général adjoint qui est dans la salle pourra prendre les candidatures !

Nous avons travaillé sur le bonus tridépartemental avec le Sictiam, sachant qu'à l'heure actuelle nous bénéficions du bonus bidépartemental, mais Francis FUHN vous parlera plus précisément de cet aspect. Potentiellement, les Bouches-du-Rhône pourraient aussi nous rejoindre car nous avons évidemment une vision régionale de ce dossier.

Concernant les aspects techniques, nous brassons tous les sujets, notamment l'hébergement des NRO dans les NRA - qui nous intéresse et que nous regardons de très près, mais nous nous demandons si nous pourrions livrer les prises en temps et en heure, il y a donc un équilibre à trouver. GraceTHD est également un sujet sur lequel nous travaillons, mais nous avons bien conscience que les maîtres d'œuvre et les entreprises de travaux ne sont pas encore toutes prêtes, il faut donc voir comment agir dans ce contexte.

Enfin, le traitement de notre territoire ne concerne pas seulement les deux départements, car nous travaillons souvent avec des communes situées à cheval sur deux territoires, et il est très important de pouvoir travailler avec nos voisins. Demain ce sera avec le Sictiam, dans quelques temps peut-être avec le Var, avec qui nous avons aussi des territoires contigus... Nous avons déjà commencé ce type d'opérations puisque des chantiers ont été traités avec la région Rhône-Alpes et l'Isère, notamment pour aller chercher de la collecte dans le 38. Demain, avec mon collègue du 06, nous allons équiper 140 km de voies ferrées en co-maîtrise d'ouvrage et je pense qu'il y a de nombreuses autres actions à traiter de cette manière.

Autre sujet, nous avons des zones AMII qui sont enserrées dans la zone publique, ou des communes de la zone publique qui sont enserrées dans des zones AMII : il faudra bien qu'un jour on arrive à se parler pour traiter ces problèmes de manière technique et un peu plus homogène.

Pour finir, un point que nos élus regardent de très près : plus vite on construit les réseaux et plus vite arrivent les charges d'amortissement qu'il faut équilibrer avec les redevances d'affermage. C'est un sujet très préoccupant qui est loin d'être simple.

Merci

Patrick VUITTON

Merci. Le Sictiam a été évoqué pour son articulation avec PACA THD, Francis KUHN va nous présenter tout d'abord le syndicat lui-même et ses tâches de base, qui existaient avant même celles de l'aménagement numérique.

Francis KUHN, Directeur général - Sictiam



Sictiam

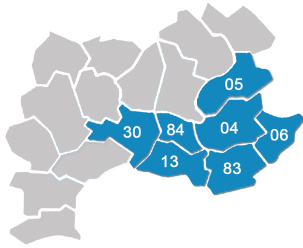
- Le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert dont la compétence unique couvre l'ensemble du système d'information
- Il apporte aux collectivités adhérentes l'ensemble des services informatiques et de la gestion du système d'information
- Des principes fondamentaux : mutualisation, réactivité, proximité, solidarité, économies

Le Sictiam, une compétence unique

Le Sictiam est un syndicat qui existe depuis 1990, bien avant la loi PINTAT, et dont la compétence recouvre le système d'information. Il apporte l'ensemble des services relatifs à la gestion du système d'information, avec des principes de mutualisation, de proximité et de solidarité, notamment avec tout le haut pays et les petites communes qui n'ont pas les moyens de se doter d'un service informatique, avec un principe de base : réaliser des économies.

Le SICTIAM, plus de 260 acteurs publics adhérents :

- ♣ Communes
- ♣ EPCI
- ♣ CCAS
- ♣ Syndicats
- ♣ Office de tourisme...
- ♣ Universités
- ♣ Partenariats nationaux



AVICCA

3

Le Sictiam, plus de 260 acteurs publics adhérents

Plus de 260 acteurs publics sont adhérents du syndicat, avec tous types de formes juridiques : des communes, des EPCI, des offices de tourisme, récemment la communauté universitaire Université Côte d'Azur, et un certain nombre de partenaires dans toute la France, et des syndicats mixtes comme PACA THD avec qui nous partageons un certain nombre de projets.

Le SICTIAM, une gamme de services complète :

- ♣ Applications métiers
- ♣ Centre de formation
- ♣ Études et projets
- ♣ Technologie de l'internet
- ♣ Dématérialisation
- ♣ Maintenance et sécurité
- ♣ Support
- ♣ Centrales d'achats

et

- ♣ l'Aménagement numérique du territoire des Alpes-Maritimes



AVICCA

4

Le Sictiam, une gamme de services complète

Le Sictiam offre une gamme de services complète, couvrant l'ensemble des besoins d'une collectivité en matière de système d'information et également, depuis 2014, en matière d'aménagement numérique du territoire des Alpes-Maritimes.



Les principales caractéristiques du RIP des Alpes-Maritimes

- ◆ Mise en œuvre opérationnelle lancée en janvier 2014 (marché d'études)
- ◆ Projet 100% FTTH sur 5 ans (2016 - 2020) avec une capacité support des usages de demain
- ◆ Projet 100% GraceTHD : normalisation des données SIG au format Grace (base commune entre l'ensemble des intervenants)
- ◆ Une gouvernance dédiée : SICTIAM / Conseil départemental des Alpes-Maritimes / EPCI concernés par la zone publique (6)
- ◆ Un partenariat resserré avec PACA THD (groupements de commandes et le même délégataire)

→ Mais un bonus au FSN pour les projets pluri-départementaux encore virtuel...

Les principales caractéristiques du RIP des Alpes-Maritimes

Le réseau d'initiative publique a été lancé en janvier 2014 en termes de mise en œuvre opérationnelle, avec un marché d'études qui nous a très rapidement permis de considérer, une fois les études réalisées et les chiffrages effectués, que l'option de faire un peu de montée en débit comme prévu au départ n'était plus valable. Nous sommes donc passés à un projet 100% FTTH avec une réflexion sur la capacité de ce futur réseau à absorber les usages de demain.

Il s'agit d'un projet 100% GraceTHD, ce qui a été difficile, mais aujourd'hui cela fonctionne et nous allons pouvoir tester comment les entreprises qui vont commencer les travaux, aussi bien sur le secteur de PACA THD que sur celui du Sictiam, respecteront notre souhait de fonctionner avec ce modèle conceptuel de données.

Le projet d'aménagement numérique des Alpes-Maritimes bénéficie d'une gouvernance dédiée avec le Sictiam, le département et les EPCI concernés par la zone publique.

Enfin, il existe un partenariat très resserré avec PACA THD. Mais pour l'instant, le bonus FSN pour les projets pluri-départementaux est toujours virtuel, alors que tout au long des discussions que nous avons eues dans le cadre de ce projet, on nous a dit « faites ceci, faites cela, et peut-être que vous l'aurez à la fin ! »...



Les principales caractéristiques du RIP des Alpes-Maritimes

Financement de la phase 1 du projet (2016 - 2020)

83,99 M€	EPCI	Département	Région	Etat (PFTHD)	Europe (FEDER)	Autres Emprunt
Montant	23,1	14	15	15,71	9,03	7,15
%	27,50%	16,67%	17,86%	18,71%	10,75%	8,51%
	acquis	acquis	en cours	acquis	acquis	en cours

Les principales caractéristiques du RIP des Alpes-Maritimes

Au niveau de la phase 1 du projet, qui a fait l'objet d'une décision du comité de concertation France Très haut débit dont la notification nous a été faite au tout début du mois de mars, nous avons un projet de presque 84 millions d'euros, avec une participation très importante des EPCI, à 23,1 millions d'euros (soit 27,5%), ainsi que du département, de la région, de l'État et de l'Europe. Précisons que, pour l'Europe, les 9 millions mentionnés dans ce tableau portent sur une période de 3 ans, au terme de laquelle nous redéposerons une demande pour la phase suivante. La région délibère courant avril, nous devrions donc avoir une bonne nouvelle rapidement.



Économie du contrat de DSP Altitude Infrastructure

Concernant le modèle juridique, nous avons suivi PACA THD et choisi un contrat de DSP en affermage, sur 15 ans.

- Le chiffre d'affaires cumulé est de pratiquement 110 millions d'euros, avec un résultat net cumulé de près de 7 millions.
- Les investissements sur la durée de la convention s'élèveront à un peu plus de 50 millions.
- Un apport en capital du délégataire de 8,6 millions d'euros est prévu.
- Et le montant total de reversements au Sictiam est fixé à 27 millions avec une part fixe garantie de 11,2 millions.

Compte tenu du rythme de déploiement, le nombre de raccordements attendus à 10 ans est estimé à 26215 prises, soit un taux de commercialisation de 62% du parc des lignes téléphoniques. Les Alpes-Maritimes présentent en effet la particularité de compter énormément de résidences secondaires que nous avons traitées de façon différente par rapport aux lignes téléphoniques existantes.

Sur iBLO, nous avons un dispositif permettant de faire évoluer le tarif récurrent de maintenance pour compenser l'augmentation du tarif à partir de l'année 9, sachant qu'avant, le tarif est supporté par le délégataire, tant qu'il ne dépasse pas 15 euros par prise.

Une particularité de cette délégation de service public est que nous avons négocié des tarifs particuliers d'accès en fibre noire ou en service activé pour les adhérents du Sictiam, de façon à pouvoir répondre à des sollicitations sur des raccordements de sites publics, de zones d'activité, sur des politiques publiques en matière de e-santé, en matière d'éducation, etc. En cela, nous avons suivi l'exemple de certains de nos partenaires, dont Manche Numérique, en particulier.

Une gouvernance territoriale collaborative



- ◆ Mise en place de Conventions Territoriales d'Investissement (CTI) propres à chaque EPCI tenant compte des spécificités du territoire :
 - ◆ Sites prioritaires
 - ◆ Zones à enjeux et à développements dans le futur
 - ◆ Priorisation des déploiements...
- ◆ Calcul de la participation selon un mix population, richesse fiscale et nombre de prises pour 1/3 chacun, avec un plafonnement
 - ◆ Plafonnement de leur contribution tenant compte des aides de l'État et de la région consistant à plafonner leur participation à 62% des investissements prévus sur leur territoire (38% d'aides de l'État - 20,67 M€ - et de la Région - 15 M€ - attendus pour l'ensemble du projet, phase 2015 - 2021)
- ◆ La mise en place de comités de suivi technique et politique réguliers

AVICCA

Une gouvernance territoriale collaborative

Le département des Alpes-Maritimes a voulu associer, dès le début du projet, les EPCI concernés par la zone publique - ils sont 6 -. Ainsi ils votent et prennent collégialement les décisions avec le département dans le cadre de ce projet. Nous avons mis en place avec eux des conventions d'investissements dans lesquelles ils s'engagent à abonder le projet à hauteur de 23,1 millions d'euros et, en contrepartie, nous dialoguons en permanence avec eux sur leurs sites prioritaires, les zones à enjeux, les zones à développer dans le futur, les priorisations de déploiement, etc. Cela se décide dans le cadre de comités de suivi qui ont lieu régulièrement. Nous lançons ces comités actuellement et cela se passe très bien ; les élus sont très demandeurs de ce dialogue, de cette compréhension, afin de pouvoir apporter eux-mêmes des informations à leurs administrés.

Pour déterminer la participation à l'investissement, différents calculs ont été réalisés et nous avons opté pour un mix population, richesse fiscale et nombre de prises, pour un tiers chacun, avec un plafonnement. Celui-ci est intervenu dans un second temps, lorsque nous avons réalisé que 2 des 6 EPCI se trouvaient dans une quote-part qui était quasiment de 100% de l'investissement de desserte que nous allions réaliser sur leur territoire... Le constat de cette anomalie nous a amenés à introduire un plafonnement qui fait intervenir l'aide de l'État, de la région et de l'Europe pour modérer cette participation.

Les comités de suivis représentent une démarche lourde et complexe, nécessitant beaucoup de préparation et de travail. Dans la convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur, nous nous sommes engagés à livrer régulièrement une dizaine de tableaux de bord que nous leur fournissons à la demande... C'est aussi le plus gros contributeur à l'investissement puisqu'ils participent à hauteur de presque 11 millions d'euros.

Le ministre a annoncé trois mesures par voie d'amendement dans le cadre de la loi LEMAIRE. Je souhaite signaler à votre attention l'introduction dans cette loi d'un article L. 1425-3 qui encourage les régions, les départements et les syndicats mixtes à mettre en place des stratégies de développement de services numériques. C'est l'étape suivante, après les infrastructures, qui est déjà formulée par les EPCI, les entreprises et les citoyens, à savoir : définir des stratégies de développement de services et d'usages pour tous ces acteurs et pour tous ces utilisateurs finaux.

Le Sictiam l'a fait : en même temps que nous avons mis en œuvre les études pour le projet opérationnel du 06, nous avons établi un schéma de développement de services et d'usages qui a été livré au département en décembre 2014 et que nous commençons à mettre en œuvre avec une feuille de route à 5 ans, calquée sur la feuille de route de la construction du réseau d'initiative publique. Je vous encourage donc à regarder ces dispositions et à voir comment les choses peuvent se faire, parce que c'est l'enjeu et l'ambition de demain, à prendre en compte maintenant.



Merci pour votre attention

SICTIAM
2323 chemin Saint Bernard, Space Antipolis 3 Porte 15, 06225 Vallauris
04 92 96 80 80 – www.sictiam.fr – sictiam@sictiam.fr

Présentation du SICTIAM
Mardi 5 avril 2016

9

Merci

Patrick VUITTON

J'ajoute que appuyons cette demande de bonus, pas seulement pour PACA THD et pour le Sictiam, mais parce que ces deux collectivités, qui étaient parties sur des projets différents, ont tout fait : elles ont essayé le SMO qui a été retoqué par le Préfet ; ensuite elles sont travaillé ensemble sur les études, sur les marchés de travaux et autant que possible sur les marchés d'exploitation... Et cela serait donner un bien mauvais signal aux autres collectivités qui discutent actuellement pour se regrouper, que de leur refuser ce qui avait été envisagé à un moment.

Pour continuer nous changeons de région avec Hervé LE NORCY, Directeur général de Mégalis Bretagne.

Hervé LE NORCY, Directeur général - Mégalis Bretagne



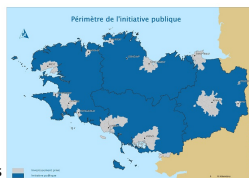
TRIP Avicca - 5 avril 2016

Mégalis Bretagne

Bretagne Très Haut Débit - Ambitions



- Amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2030
- Initiative publique en complément de l'initiative privée en zone conventionnée, dans le cadre du programme national « France THD »
 - Initiative publique = 90% du territoire breton et 60% de la population
- Garantir un aménagement équilibré du territoire
 - Un principe de déploiement équilibré entre zones rurales et villes moyennes selon 4 axes
 - un axe « Équilibre » qui consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes ;
 - un axe « Cohésion » qui consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales « à faible débit », dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe équilibre ;
 - un axe « Économie, Connaissance, Services » pour les sites publics ou des entreprises en fonction des besoins et en complément des autres axes ;
 - un axe « Montée vers le très haut débit » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique.



2

Bretagne Très haut débit - Ambitions

Le projet Bretagne Très haut débit n'est pas tout à fait récent dans sa conception et dans son étude puisque les premiers travaux ont commencé en 2009 et 2010 pour essayer de faire en sorte que l'ensemble des territoires bretons convergent vers un projet unique qui a été le moyen de réunir ces territoires, alors qu'un certain nombre de démarches avaient été conduites soit à l'échelle départementale, soit à l'échelle locale.

Évidemment, il s'agit d'une initiative publique (en bleu sur la carte) en complément de l'initiative privée en zone conventionnée (en gris). Cette carte montre que nous devons traiter par l'initiative publique 90% du territoire breton et 60% de la population, ce qui est un peu plus que la moyenne.

L'objectif est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à un horizon 2030, qui avait été fixé par le projet avant que l'on ne parle de 2022 dans d'autres contextes. Le projet Bretagne Très haut débit n'est pas tout à fait récent dans sa conception et dans son étude puisque les premiers travaux ont commencé en 2009 et 2010 pour essayer de faire en sorte que l'ensemble des territoires bretons convergent vers un projet unique qui a été le moyen de réunir ces territoires, alors qu'un certain nombre de démarches avaient été conduites soit à l'échelle départementale, soit à l'échelle locale.

Évidemment, il s'agit d'une initiative publique (en bleu sur la carte) en complément de l'initiative privée en zone conventionnée (en gris). Cette carte montre que nous devons traiter par l'initiative publique 90% du territoire breton et 60% de la population, ce qui est un peu plus que la moyenne.

L'objectif est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à un horizon 2030, qui avait été fixé par le projet avant que l'on ne parle de 2022 dans d'autres contextes.

Le deuxième élément fort est qu'il s'agit d'un projet d'aménagement du territoire. Cette composante est très importante dans ce projet très étendu, et l'idée est d'avoir un principe de déploiement équilibré entre les zones rurales et les villes moyennes. Elles sont nombreuses en Bretagne et l'essentiel d'entre elles n'a pas été retenu au titre de l'initiative privée, il était donc important de gérer cette fracture entre les urbains et d'approcher en même temps les zones rurales.

Il en découle quatre axes de déploiement :

- Un axe « Équilibre » qui concerne les déploiements dans ces villes moyennes, qui sont des points d'appuis urbains sur le territoire.
- Un axe « Cohésion » qui consiste à déployer la fibre optique dans les zones rurales, en ayant pour souci, là où l'on déploie une prise en zone urbaine, de déployer une prise en zone rurale, ceci le plus loin possible dans le déroulement du programme.
- Un axe « Économie, connaissance et services » dont le but est de relier les sites publics et les entreprises, en fonction et en complément des autres axes, car comme nous ne déployons pas partout en même temps, l'idée

est d'essayer de déployer par avance ou par anticipation. C'est un élément constant dans le projet breton depuis le début, de faire en sorte de pouvoir prédéployer dans un certain nombre de zones.

- Enfin, un axe de « Montée vers le très haut débit », car au moment de la conception du programme il a été décidé de traiter un certain nombre de territoires à très bas débit sous forme de montées en débit.

Un outil de gouvernance du projet : Mégalis Bretagne



- Enjeu de cohérence et de péréquation
- La gouvernance, la coordination et la réalisation du projet Bretagne Très Haut Débit ont été confiées au Syndicat mixte Mégalis Bretagne
 - Nouveaux statuts adoptés le 22 mars 2013
- Syndicat mixte ouvert - 106 membres
 - Région Bretagne
 - 4 départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan)
 - 12 métropoles et communautés d'agglomération
 - 89 communautés de communes (environ 60 en 2017)
- La construction du réseau est réalisée sous maîtrise d'ouvrage publique
 - Marchés de travaux de type conception/réalisation pour les études et la réalisation du réseau pour la 1^{ère} tranche de travaux (2014-2016) - 70 000 prises
 - Tranches suivantes en marchés de travaux classiques
- L'exploitation et la commercialisation du réseau fait l'objet d'une délégation de service public

3

Un outil de gouvernance du projet : Mégalis Bretagne

Enjeu de cohérence, enjeu de péréquation. La péréquation s'exerce à l'échelle régionale : sont financeurs de ce projet l'ensemble des collectivités bretonnes, et notamment les établissements publics de coopération intercommunale. La gouvernance est depuis le départ régionale ; elle s'est appuyée sur Mégalis Bretagne, un syndicat mixte pré-existant plutôt orienté vers les services numériques, qui a transformé et fait évoluer ses statuts en 2013 pour réunir l'ensemble des collectivités sur ce projet.

Aujourd'hui, 106 membres couvrent la totalité du territoire breton : la région, les 4 départements bretons, les 12 métropoles et communautés d'agglomérations qui sont pour une part concernées par les zones AMII (mais nous assurons conjointement le suivi des déploiements privés en même temps que nous déployons le réseau public), et les 89 communautés de communes existant aujourd'hui sur le territoire, qui devraient être 59 en 2017. C'est encore une étape nouvelle que nous aurons à franchir, parce que les regroupements et les renforcements territoriaux d'un certain nombre d'EPCI vous nous amener à retrouver le dialogue avec eux dans leur nouvelle configuration et avec leur nouvelle gouvernance. C'est un enjeu pour 2017 alors que le projet est évidemment parti.

La construction du réseau est assurée sous maîtrise d'ouvrage publique et ce choix est justifié par les objectifs d'aménagement du territoire que s'est fixé le projet. Le travail est engagé puisque 174 montées en débit ont été réalisées, cette partie de programme est donc achevée, et nous sommes maintenant dans des marchés de travaux sur les prises optiques. Sur la période 2014-2016, nous avons 70 000 prises à réaliser et ensuite nous engageons une deuxième tranche de travaux de 170 000 prises, qui est en voie d'attribution de marché public.

Nous raisonnons sur le même principe que mes confrères, c'est-à-dire par un conventionnement avec l'ensemble des collectivités, l'objectif étant pour nous de faire en sorte que l'EPCI, quelle que soit sa géographie ou la nature des prises à y construire, ait un forfait à payer par prise (445 euros). Ensuite, le reste du financement est assuré à la fois par le FSN, par le FEDER, par la région et les départements qui viennent compléter ce financement.

L'exploitation fait l'objet d'une délégation de service public sur laquelle je reviendrai.

Un projet à l'échelle régionale



■ Avantages

- Cohérence régionale du déploiement et garantie des équilibres territoriaux
- Péréquation régionale
- Plus grande capacité à attirer les opérateurs
- Et de manière secondaire, la prime de 15% accordée aux projets couvrant le territoire d'au moins trois départements (Appel à projets France Très Haut Débit - Réseaux d'initiative publique)

■ Défis à relever

- Gouvernance à 106 : respecter et faire vivre la « feuille de route »
- Recompositions territoriales en cours
- Un projet régional reste une somme de pratiques départementales (relations locales, gestion des procédures, etc.)
- Concilier des visions contrastées des priorités et la nécessité d'avoir en toile de fond la commercialisation et un service efficace

4

Un projet à l'échelle régionale

Un projet à l'échelle régionale présente un certain nombre d'avantages, mais implique aussi une réelle complexité.

L'avantage, c'est la cohérence régionale des déploiements, une garantie des équilibres territoriaux puisque la péréquation se fait sur l'ensemble du territoire, et une plus grande capacité à attirer les opérateurs. De manière secondaire, parce que pour nous c'est un avantage qui est venu comme une conséquence et non comme un fait générateur, la prime de 15% accordée par l'État aux projets au moins tridépartementaux que nous prendrons bien volontiers mais qui est la résultante du travail effectué par les collectivités par avance, plutôt que la recherche de ce travail.

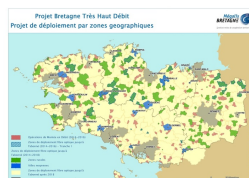
En revanche, il y a des défis à relever, car une gouvernance à 106 n'est pas toujours facile. Il faut respecter et faire vivre la feuille de route du projet ; il faut tenir compte des recompositions territoriales en cours, car le fait de passer de 106 à 65 peut aussi poser des problèmes d'équilibre entre les différents acteurs, sachant que globalement, en termes de collectivités, ce sont finalement les EPCI qui représentent le plus fort pourcentage en masse dans le financement du projet. Enfin, c'est un projet qui est aussi une somme de pratiques départementales au sens où nous sommes confrontés, en tant que projet régional, à des réglementations, à des contextes et à des appréciations pour l'ensemble des autorisations que nous devons obtenir, qui s'appuient sur l'histoire et sur les réglementations des autorités compétentes sur les territoires départementaux, et ça n'est pas pour simplifier complètement la vie du projet. Enfin, il faut concilier des visions contrastées des priorités et des visions un peu évolutives en cours de projet.

Bretagne Très Haut Débit - État d'avancement



■ Phase 1 (2014-2018)

- 174 opérations de montée en débit mises en service (2014-2015)
- Déploiement de la fibre optique
 - Tranche 1 : 32 zones en cours de déploiement
 - Tranche 2 : lancement prévu en 2016 - début 2017 pour une centaine de zones



	Période	Nb. de locaux
Phase 1	2014-2018	240 000
Tranche 1	2014-2016	70 000
Tranche 2	2016-2018	170 000

■ Phase 2 (2019-2023)

- Programmation en préparation

	Période	Nb. de locaux
Phase 2	2019-2023	400 000

■ Phase 3 (2024-2030)

	Période	Nb. de locaux
Phase 3	2024-2030	627 332

5

Bretagne Très haut débit - État d'avancement

Pour la phase 1 (2014-2018), 174 opérations de montées en débit ont été mises en service et le déploiement de la fibre comporte deux tranches : l'une de 70 000 prises est en cours de déploiement, et la deuxième tranche de 170 000 prises est en cours de lancement, la programmation de l'ensemble de ces zones ayant été opérée en 2013 et donnant lieu à vérification au fur et à mesure du lancement des chantiers.

La phase 2 (2019-2023) est beaucoup plus lourde, elle représente 400 000 locaux, et la phase 3 (2024-2030) est la plus importante avec 627 000 locaux. Nous nous inscrivons donc réellement dans un projet long et très volumineux puisqu'il représente plus d'un million de locaux à établir.

Spécificités du contexte breton



- La question du réseau de collecte
 - Présence limitée de collecte publique sur le territoire
 - Offre « LFO » relativement « disponible »
- L'enjeu de l'activation
 - Arbitrage entre coût d'activation ou offre uniquement passive en fonction des stratégies des FAI
- L'enjeu de la commercialisation en zone rurale
 - Dépendance des utilisateurs à leur FAI et aux offres groupées fixe/mobile
- L'absence de réponse adaptée au volet entreprises
 - Attente politique forte sur des offres entreprises de « milieu » de gamme
- Le contexte en zone AMII
 - Orange seul primo investisseur sur les zones moins denses
 - Évolution des périmètres des territoires après fixation du périmètre des zones concertées
- Les écarts entre périmètre communal et périmètre des SR : l'interface entre zones AMII et RIP

6

Spécificités du contexte breton

Nous avons dû travailler avec quelques spécificités liées au contexte breton.

- D'une part la question du réseau de collecte à l'échelle régionale qui n'était pas évidente, car il y avait une présence limitée de collecte publique sur le territoire, ou en tout cas relativement localisée.

- Des offres plus ou moins accessibles au moment où nous avons négocié le projet, et donc un arbitrage nécessaire entre coût d'activation et offre uniquement passive en fonction des stratégies que nous imaginions être celles des FAI.
- L'enjeu de la commercialisation en zone rurale dans la mesure où il faut tenir compte de l'histoire du territoire en termes de pénétration des opérateurs actuellement présents sur le territoire.
- Une absence de réponse adaptée au volet « entreprises » que nous avons travaillé depuis le début du projet et sur lequel nous souhaitions aller jusqu'au bout et aboutir.
- Un contexte en zone AMII où Orange est le seul primo-investisseur sur l'ensemble des zones moins denses.
- Une évolution des périmètres des EPCI qui est postérieure à la détermination des zones AMII, c'est-à-dire qu'aujourd'hui certains EPCI ont en quelque sorte le double statut de zone AMII et de zone située dans la zone d'investissement public.
- Et puis, les écarts entre les périmètres techniques et les périmètres géographiques des communes posent des problèmes d'intersection entre le territoire équipé par le privé et le territoire équipé par le public, et sur lesquels un certain nombre de débats seront à prévoir pour pouvoir assurer une complétude raisonnable et raisonnée, si possible, sur ce territoire.

Délégation de service public - Nos enjeux et critères d'entrée



- Crédibilité des plans d'affaires
 - ☐ Cohérence comptable et économique du plan d'affaires prévisionnel,
 - ☐ Moyens financiers et garanties apportées à son appui,
 - ☐ Valeur actualisée nette au taux de 4% de l'ensemble des flux financiers entre le délégataire et Mégalis Bretagne (redevances, subvention, restitution des produits constatés d'avance, valeur nette comptable des investissements non amortis en fin de contrat...)
 - ☐ Importance des composantes fixes par rapport aux composantes variables de la redevance d'affermage
- Assurances de commercialisation par des fournisseurs d'accès à Internet nationaux
 - ☐ Cohérence de la stratégie commerciale proposée vis-à-vis des usagers potentiels du réseau
 - ☐ Crédibilité des perspectives commerciales modélisées
- Catalogue de service sur les offres entreprises

7

Délégation de service public - Nos enjeux et critères d'entrée

Pour négocier une délégation de service public dès lors que l'on est dans un projet de cette nature, sur un territoire de cette étendue et avec les caractéristiques que je viens de décrire, nous avons apprécié les propositions qui nous étaient faites à la fois sur la crédibilité des plans d'affaires en termes comptables et économiques ; sur les moyens financiers et les garanties apportées ; sur une valeur actualisée nette qui se traduise en fin de DSP par un solde de zéro pour la collectivité (nous ne souhaitons pas nous retrouver avec des problématiques de valeur nette comptable très importante et non amortie en fin de contrat) ; et sur l'importance des composantes fixes et variables de la redevance d'affermage. Autres critères importants, les assurances de commercialisation par des fournisseurs d'accès à internet nationaux, la cohérence de la stratégie commerciale proposée vis-à-vis des usagers potentiels du réseau et la crédibilité des perspectives commerciales modélisées.

Enfin, nous souhaitions un catalogue de services sur les offres entreprises, et ça n'était pas si évident que cela au moment de ces négociations, puisque, à la fois sur le plan des ingénieries, de la réglementation et des offres potentielles « entreprises » qui vont venir et évoluer sur ces réseaux mutualisés, nous étions assez loin du compte au début des discussions.

Délégation de service public - La convention (1/2)



■ La convention signée avec la société Orange repose sur plusieurs principes :

- La création d'une société de projet, détenue à 100% par le groupe Orange, qui sera en charge de l'exploitation et de la commercialisation du réseau à destination d'opérateurs usagers et d'usagers indépendants, pendant toute la durée du contrat (17 ans)
- Un engagement à doter la société de projet des ressources financières nécessaires au respect de ses obligations
- Une prise en charge du réseau par le délégataire au fur et à mesure de son achèvement par Mégalis Bretagne, en contrepartie du versement à Mégalis de redevances d'usage
- Un engagement du délégataire à exploiter le service public à ses risques et périls et à restituer les ouvrages réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage (raccordements finals) gratuitement en fin de contrat (biens dits de retour)
- Un catalogue de services reproduisant les conditions tarifaires des zones conventionnées, afin de permettre aux principaux FAI de souscrire rapidement au réseau

8

Délégation de service public - La convention (1/2)

La convention a été signée avec Orange et elle repose sur plusieurs principes.

- Une société de projet - THD Bretagne - a été créée pour assurer l'exploitation et la commercialisation du réseau.
- En termes de moyens, la convention prévoit des engagements à doter la société de projet des ressources financières nécessaires au respect de ses obligations, compte tenu à la fois de l'importance du projet et de sa durée.
- La prise en charge du réseau en contrepartie du versement à Mégalis d'une redevance d'usage.
- Un engagement du délégataire à exploiter le service public à ses risques et périls et à restituer tous les ouvrages en biens de retour gratuitement en fin de contrat.
- Et un catalogue de services qui reproduit les conditions tarifaires des zones conventionnées, afin de permettre aux principaux FAI de souscrire rapidement à notre réseau.

Délégation de service public - La convention (2/2)



- Des perspectives commerciales très prudentes : Orange propose une clause de retour à meilleure fortune qui permet à Mégalis de récupérer une importante part des résultats si ceux-ci s'avéraient meilleurs que prévu, en contrepartie de la subvention maximale qu'il s'engage à apporter pour les besoins de la réalisation des raccordements finals
- Des moments de rencontres garantissant l'adaptabilité du service public aux besoins des usagers : le contrat envisage que délégant et délégataire puissent à certains moments se revoir pour discuter de l'évolution du marché

9

Délégation de service public - La convention (2/2)

- Nous avons négocié longtemps, puisque cela a duré pratiquement 12 mois sur des perspectives commerciales qui sont finalement relativement prudentes dans le plan d'affaires, sur des taux de pénétration entre 50 et 60%, mais en même temps avec une négociation sur le retour à meilleure fortune, c'est-à-dire que nous avons estimé qu'il était préférable de partir un peu bas et de négocier les conditions dans lesquelles se ferait le partage le plus équitable possible et le plus en notre faveur au cours de cette délégation, et en négociant par ailleurs le principe d'une subvention maximale sur les raccordements pendant la période.
- Ensuite, la convention prévoit des moments de rencontres, puisque nous sommes un peu dépendants de nos plans de financement futurs et de notre possibilité de déployer dans les temps utiles ; des rencontres qui garantissent l'adaptabilité des services publics aux besoins des usagers. Nous nous rencontrons donc pratiquement à chaque phase du projet pour voir où l'on en est, comment faire évoluer les choses, et comment, en fonction des perspectives financières de l'un et de l'autre, nous sommes capables d'avancer au rythme indiqué dans la convention et dans le projet qui reprend grosso modo le rythme des phases de construction.

J'attire l'attention sur le fait que nous allons construire pendant quasiment toute la durée de la délégation, compte tenu de son périmètre.

Délégation de service public - Le catalogue de services



- Un ensemble de services FttH :
 - Un service de connectivité optique
 - En cas de demande raisonnable d'un opérateur usager au sens du point 24 de la décision de la Commission européenne N 330/2010 du 19 octobre 2011, un service d'accès activé au réseau
 - Un service de raccordement : le délégataire commercialisera aux usagers une offre de raccordement final de clients finals
- Reprise des 174 montées en débit
- Un service de location de fibre passive sur Boucle Locale Optique Mutualisée (BLOM) ou « FttE », disponible sur les zones déployées en FttH et en dehors après étude
- Un service d'hébergement
- Un service de location de Fibre Optique Noire (FON) sur Boucle Locale Optique Dédinée (BLOD)
- Un service de location de fourreaux
- Catalogue accessible aux GFU

10

Délégation de service public - Le catalogue de services

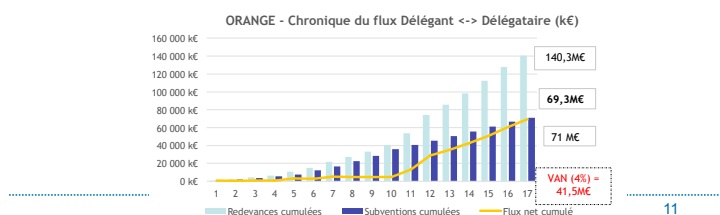
Le catalogue de services prévoit un ensemble de prestations sur le FTTH.

- La reprise des montées en débit.
- Un service de location de fibre passive sur la boucle locale (en BLOM) pour permettre le FTTE, donc en avance de phase sur les sites qui le justifieront et sur lesquels nous aurons décidé d'investir au vu de l'étude préliminaire que nous aurons faite sur ces zones. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un préinvestissement en aveugle, mais d'un préinvestissement en fonction du besoin.
- Un service d'hébergement.
- Un service de location de fibre optique noire.
- Un service de location de fourreaux.
- Et un catalogue accessible aux groupements fermés d'utilisateurs.

Délégation de service public - L'économie du contrat



- La société de projet versera une redevance d'affermage à Mégalis
 - Malgré des hypothèses prudentes, le flux net perçu par Mégalis (non actualisé, hors déduction de la subvention publique pour raccordement d'un montant de 71 M€) est de 140,3 M€ sur la totalité de la délégation
- Une clause de retour à meilleure fortune sur la performance au-delà des prévisions du plan d'affaires
- Le graphique ci-dessous reflète la chronique du flux financier net en faveur de Mégalis Bretagne (représenté par la courbe jaune) et précise la valeur actuelle nette au taux de 4% de ce flux



11

Délégation de service public - L'économie du contrat

La société de projet versera une redevance d'affermage à Mégalis Bretagne. Grosso modo, nous en sortons avec un montant de 140 millions d'euros sur la totalité de la délégation, dans les hypothèses qui sont les nôtres (mais nous espérons que nous performerons un peu plus !); un montant de raccordement plafonné à 71 millions d'euros sur la durée; et une VAN de sortie qui est de 41,5 millions dans le plan que nous avons négocié à ce stade.

Patrick VUITTON

Merci. Tu as évoqué le marché professionnel, nous y reviendrons demain dans une table ronde, mais également avec l'intervention de Jérôme GRANGER sur la Métropole de Lyon.

Jérôme GRANGER, Chef de projet de la mission numérique - Métropole de Lyon

RIP FttO Métropole de Lyon

#AVICCA
TRIP PRINTEMPS
05/04/2016

MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
la métropole

RIP FTTO - Métropole de Lyon

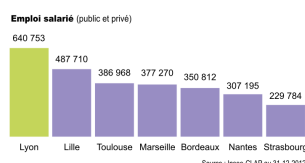
En effet, avec le RIP du Grand Lyon, je parlerai moins de BLOM, moins de FSN et davantage FTTO.

Métropole de Lyon

- 1,33 M d'habitants
- 59 communes
 - 186 hab/km² Quincieux
 - 10 460 hab/km² Lyon
- 50 000 établissements ≥ 1 salarié
 - 15 000 entreprises créées 2014
 - +3 000 Ets marchands sup./an
- 640 000 emplois
 - +3 950 emplois salariés sup./an
- Internationalité croissante
 - 57 200 emplois dans des entreprises à capitaux étrangers
- Filières d'excellence
 - biotech, cleantech, numérique, smart city

	Nombre total d'établissements	Etablissements employeurs du secteur privé
Métropole de Lyon	106 461	46 244
Marseille Provence Métropole	85 070	30 649
Lille Métropole	70 346	28 902
Bordeaux Métropole	59 097	24 857
Toulouse Métropole	56 373	24 563
Nantes Métropole	42 605	18 589
Strasbourg Eurométropole	34 359	16 282

Source : Insee-REE dénombrement des établissements champ total 01-2013 et Acof-Unsaf 31-12-2013



MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
à l'initiative

Métropole de Lyon

L'année 2015 a été riche en changements du côté de la Métropole de Lyon : le Grand Lyon, qui est devenu une métropole à statut particulier sur son périmètre, exerce à la fois les compétences de l'ancienne communauté urbaine de Lyon mais également celle du département. Et l'année 2015 a aussi été celle de la concrétisation de son RIP FTTO.

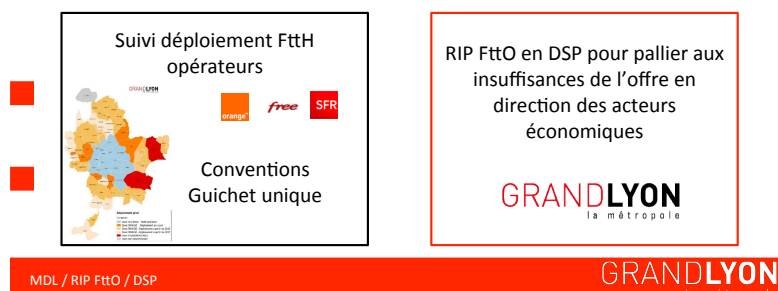
La Métropole compte plus de 1,33 millions d'habitants répartis sur 59 communes qui ne sont pas seulement des communes à forte densité. Son potentiel économique est assez important avec plus de 50 000 établissements privés d'au moins un salarié et 640 000 emplois sur le territoire. En moyenne chaque année, environ 3 000 établissements et 4 000 emplois salariés viennent s'ajouter au stock d'établissements et d'emplois. Sur le territoire, 15% des entreprises sont à capitaux étrangers, ce qui traduit une forte dynamique entrepreneuriale et une forte attractivité.

Le potentiel économique est plus particulièrement marqué dans quelques filières d'excellence avec des *clusters* et des accélérateurs de start-up, notamment dans le domaine des sciences du vivant, les technologies propres et également l'industrie du numérique et de l'image, un secteur qui concentre à lui seul 7 000 entreprises et près de 50 000 emplois sur le territoire.

Le constat qui est fait sur la Métropole est que le secteur numérique tient vraiment une place croissante dans l'économie du territoire et que le numérique pénètre vraiment dans toutes les strates de l'activité de la métropole. Nous le voyons avec le développement d'une économie qui est toujours plus basée sur la coproduction, sur les services de mise en relation, ainsi que sur le développement des services liés à la ville intelligente. Et ce qui manquait pour accompagner cette dynamique, c'était de définir une stratégie concrète en matière de très haut débit.

Stratégie ANT de la Métropole

- Prise de compétence L1425-1 CGCT : juin 2010
- Définition de la Stratégie THD : octobre 2012
 - Objectif : permettre à l'ensemble des entreprises, acteurs publics et foyers de l'agglomération de disposer d'une offre THD performante et adaptée pour répondre à leurs besoins dans la durée
 - 2 volets :



Stratégie ANT de la Métropole

Cette stratégie a commencé en juin 2010 avec la prise de compétence communications électroniques par le Grand Lyon, qui a été suivie par une démarche de concertation au niveau local avec les communes, les acteurs économiques du territoire et avec les opérateurs, avec l'objectif de voir s'il y avait une bonne adéquation des offres présentes sur le territoire avec la demande de nos acteurs.

En octobre 2012, plusieurs délibérations ont été prises pour arrêter cette stratégie THD avec l'objectif de permettre à l'ensemble des foyers, des administrations et des entreprises d'avoir accès à une offre très haut débit à la fois performante, attractive mais également adaptée à leurs besoins sur la durée.

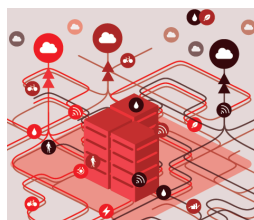
Cette stratégie THD s'appuie sur 2 volets. Le premier concerne le suivi des déploiements FTTH qui fait aussi l'objet de conventions avec les opérateurs. D'un point de vue opérationnel, la Métropole de Lyon a surtout mis en place une organisation spécifique avec la mise en place d'un guichet unique qui permet de faire du lien en transversal avec différentes directions qui sont amenées à intervenir sur les déploiements des opérateurs, du lien avec les communes et aussi avec les architectes des bâtiments de France sur de nombreux secteurs. En effet, nous avons pas mal de déploiements sur des zones protégées.

Sur la Métropole de Lyon, 650 000 prises sont à construire. Sur nos 59 communes, 7 sont situées en zone très dense, et sur les 52 communes en zone moins dense, 51 font l'objet d'intentions d'investissement de la part des opérateurs, enfin, une commune se trouve hors de la zone conventionnée. En février 2016, nous atteignons 345 000 prises raccordables, principalement sur la zone très dense, car il y a très peu de déploiements sur la zone moins dense. Les déploiements sont principalement assurés par Orange qui couvre 49 communes sur la zone moins dense et nous avons 2 communes SFR.

Le deuxième volet de la stratégie THD de la collectivité est le déploiement d'un RIP FTTO en direction des acteurs économiques du territoire, dont la vocation est de répondre aux besoins et aux attentes des administrations mais aussi des entreprises.

RIP FttO - Répondre aux attentes des acteurs éco

- Évolution constante des usages :
 - Entreprises
 - Services publics
 - Territoire intelligent
- Usages de plus en plus exigeants :
 - Cloud/SaaS, PCA/Sauvegarde, production collaborative, qualité/performance des services, interconnexion de sites/puits de capteurs, smart grids, monitoring urbain...
- Besoins en connectivité THD dédiée avec une performance sur les plans :
 - Technique
 - Commercial
 - Tarifaire



Mobilité et fécondation croisée



MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
la métropole

RIP FTTO - Répondre aux attentes des acteurs éco

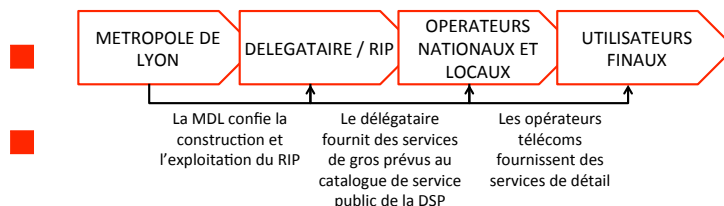
En effet, nous voyons que l'entreprise est de plus en plus communicante avec ses clients, ses donneurs d'ordre, ses fournisseurs et ses partenaires. Elle utilise toujours plus de solutions métiers, de ressources accessibles depuis des serveurs distants ; le réseau devient donc vraiment un élément fondamental pour l'activité économique du territoire. Même chose pour les acteurs publics locaux et les administrations qui s'appuient de plus en plus sur des réseaux télécoms pour rendre un service de meilleure qualité aux usagers. Et cela sera encore plus vrai demain avec la mise en place d'une multitude de services dans le champ du territoire intelligent.

Tous ces usages, tant pour les entreprises que pour nos administrations, tirent d'une manière constante un besoin en connectivité THD dédiée qui se traduit premièrement sur le plan technique, avec des besoins en débit de plusieurs Gbit/s, une symétrie garantie, de la GTR, des liens passifs, actifs ou point-à-point entre différents sites, etc. Sur le plan commercial, cela passe également par la nécessité de rendre à la fois visibles et lisibles les offres sur une zone, un bâtiment ou un site ; la nécessité d'avoir de la réactivité face aux demandes de cotations, avoir des délais courts pour réaliser les raccordements ou pour mettre en service... Enfin, sur le plan tarifaire, cela passe par le fait d'avoir une offre réellement accessible, sans frais d'accès au service, sans frais de raccordement à des tarifs rétroactifs, ainsi que des tarifs d'abonnement les plus compétitifs possible.

C'est pourquoi tout le travail d'analyse qui a pu être mené pendant de nombreux mois, en réalisant un état des lieux que nous avons voulu le plus exhaustif possible et en engageant également une large concertation avec les opérateurs, nous a amenés au constat que l'offre présente sur le territoire ne permettait pas de répondre aux attentes de nos acteurs économiques, alors qu'il existe un besoin réel de connectivité qui s'explique par l'évolution du tissu économique et les nouvelles approches que nous développons sur le territoire intelligent. Il y a également une forte demande de diversification des offres, d'une concurrence plus grande sur les tarifs et sur les services en direction des entreprises.

RIP FttO - Mission de service public local

- Porteur d'une mission de service public dans la durée (ouverture, neutralité, péréquation)
- Positionnement unique sur le territoire : couverture géographique, capillarité, catalogue de services, conditions tarifaires et commerciales, engagement de qualité de services, performances, etc.
- Opérateur d'opérateurs dans le cadre d'une DSP



MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
LA METROPOLE

RIP FTTO - Mission de service public local

La Métropole a donc décidé de mettre en place un service public local du très haut débit avec un RIP en fibre optique dédié à ces acteurs économiques, privés comme publics. Ce RIP est vraiment porteur d'une mission de service public dans la durée et avec des exigences d'ouverture, de neutralité et de péréquation. Concrètement, il s'agit de mettre en place un réseau BLOD, qui a vraiment un positionnement unique sur le territoire, de par sa couverture géographique, sa capillarité et sa capacité à répondre aux demandes et aux attentes de nos acteurs économiques dans la durée.

Concernant le schéma d'intervention, c'est un schéma classique d'intervention : la Métropole de Lyon se place en tant qu'opérateur d'opérateurs, et ce dans le cadre d'une délégation de service public concessive.

Procédure de DSP et périmètre du RIP

- Délibération de lancement : Conseil du 8 octobre 2012
- Délibération d'attribution : Conseil du 21 septembre 2015
- Délégué retenu : COVAGE
 - Missions : concevoir, construire, exploiter et commercialiser le RIP
 - Durée de la convention : 25 ans
 - Premier établissement du réseau : 27 mois
 - Société dédiée créée : Grand Lyon THD
- Périmètre : raccordement en FO dédiée des entreprises implantées dans toutes les ZAE ou dans les principaux immeubles d'entreprises, d'un maximum de sites publics-para publics sur toutes les communes
 - 93 ZAE maillées
 - 165 immeubles d'entreprises du diffus
 - 249 hôtels de tourisme
 - 1 631 sites publics ou para publics

MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
LA METROPOLE

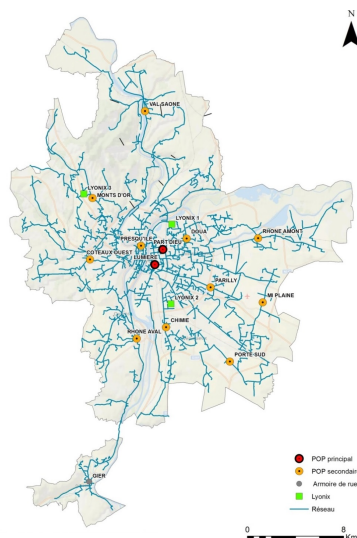
Procédure de DSP et périmètre du RIP

La délibération de lancement qui a eu lieu fin 2012 a été suivie de toutes les étapes de la consultation (publication du DCE, négociations avec les candidats...), pour arriver à l'attribution du contrat en septembre 2015. Le contrat de DSP a été attribué à Covage, qui a créé une société dédiée pour le RIP, Grand Lyon THD, chargée de concevoir, de construire, d'exploiter et de commercialiser le réseau. La durée de la convention est de 25 ans avec un premier établissement du réseau qui doit être fait dans un délai de 27 mois.

Concernant le périmètre technique du RIP, il s'agit du raccordement en fibre optique dédiée de toutes les entreprises implantées dans les zones d'activité du territoire, dans les principaux immeubles d'activité, et également d'un maximum de sites de services au public. Au total, 93 zones d'activité seront maillées par le réseau, ainsi que 165 immeubles d'entreprises situés hors zones d'activité mais qui constituent des zones d'activité « verticales », 249 hôtels de tourisme et plus de 1 600 sites publics et parapublics. Tous ces sites qui sont prévus dans le contrat vont bénéficier d'une offre forfaitaire pour les frais d'accès au service incluant les frais de raccordement.

Tracé du RIP

- Plus de 900 km de réseau FO (90% de réutilisation de fourreaux existants)
- 13 PoP
- Interconnexion aux principaux PoP des opérateurs tiers
- Interconnexion aux nœuds d'échange Internet/IXP LYONIX



MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
la métropole

Tracé du RIP

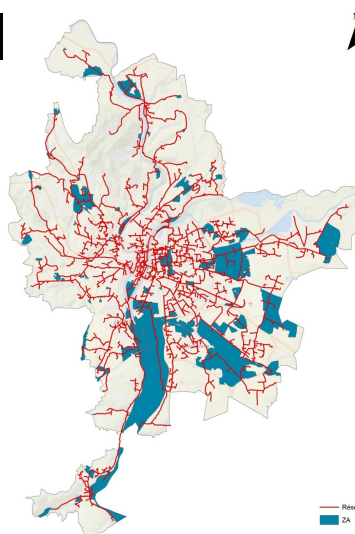
Au niveau du tracé, il s'agit d'un déploiement de réseau de plus de 900 km de fibre, avec une réutilisation massive de toutes les infrastructures d'accueil existantes - les fourreaux d'Orange, les fourreaux public...

13 points de présence seront installés sur le territoire.

L'agglomération présente la particularité de disposer sur son territoire d'un nœud d'échange internet (GIX, ou IXP) appelé LYONIX, et le réseau prévoit bien l'interconnexion de ce nœud d'échange, ce qui devrait permettre de dynamiser encore davantage les offres qui seront accessibles sur le secteur des entreprises.

Raccordement des 93 ZAE

- Les 93 ZAE du territoire comptant 10 000 entreprises ≥ 1 salarié raccordables



MDL / RIP FttO / DSP

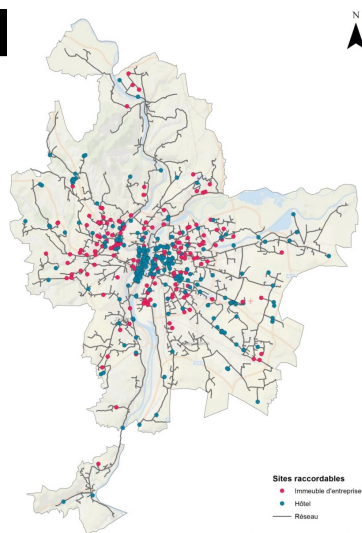
GRANDLYON
la métropole

Raccordement des 93 ZAE

Concernant les zones d'activité, les 93 zones du territoire seront maillées, de la plus petite de moins d'un hectare qui compte quelques entreprises, jusqu'aux plus grandes zones d'activité de plusieurs centaines d'hectares et qui comptent 1 000 entreprises et plus.

Raccordement sites éco diffus

- 165 immeubles d'entreprises localisés dans le diffus raccordables
- 249 hôtels raccordables



MDL / RIP FttO / DSP

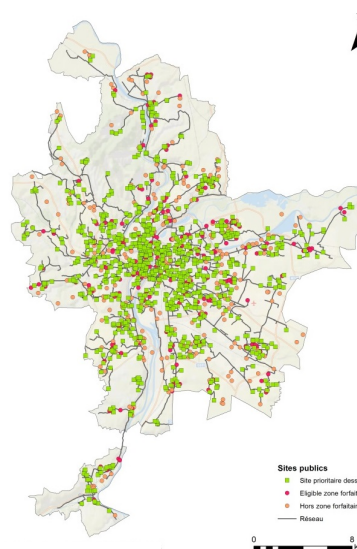
GRANDLYON
la métropole

Raccordement sites éco diffus

Les raccordements de nos immeubles d'entreprises concernent à la fois des pépinières, des incubateurs d'entreprises, des pôles entrepreneuriaux, des immeubles de bureaux ou d'activités mixtes, ainsi que 249 hôtels de tourisme.

Raccordement sites publics

- 1 631 sites publics et para publics éligibles (dont 1 102 raccordables)
- Sur toutes les communes (mairies, écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur et recherche, hôpitaux, etc.)



MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
la métropole

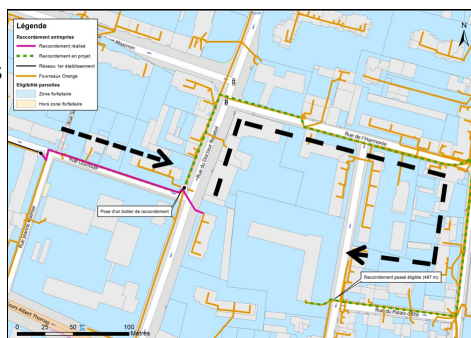
Raccordement sites publics

Dans les sites publics, on retrouve un traitement équitable de toutes les communes du territoire : les mairies, les sites d'enseignement (écoles, collèges, lycées), les sites d'enseignement supérieur et de recherche sont également visés par le déploiement du réseau, ainsi que les sites de santé.

Raccordement des sites à proximité du RIP

- Au-delà des zones et des sites raccordables, tous sites situés à 500 m linéaires d'une chambre traversée par le RIP sont également éligibles à un forfait unique FAS/FAR (dynamique d'extension du RIP)

- > 10 000 entreprises
≥ 1 salarié en zone forfaitaire



MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
LA MÉTROPOLE

Raccordement des sites à proximité du RIP

Au-delà des sites et des zones dont le raccordement par le réseau est prévu dans contrat de DSP, le catalogue de services prévoit également une zone forfaitaire à proximité du réseau : tous les sites entreprises ou sites administratifs situés à une distance de 500 m linéaires du réseau pourront bénéficier de frais d'accès et de frais de raccordement forfaitaires.

Catalogue de services

- Services d'hébergement d'équipement dans les PoP du RIP :
 - Emplacement pour l'installation de baies
 - Espace dans les baies du RIP
- Services de connectivité optique :
 - Location annuelle
 - IRU
- Services de bande passante (VPN Ethernet ou IP) :
 - Débits symétriques et garantis 2Mbps à 10Gbps GTR 4H 24H/7J
 - Sur les ZAE : offre 100 Mbps symétriques burst GTR 1J HOJO
- Livraison en local sur PoP RIP et IXP Lyonix
- Délai de mise en service : 4 semaines
- FAS/FAR : 2 forfaits (sites raccordables / sites à 500 ml)

MDL / RIP FttO / DSP

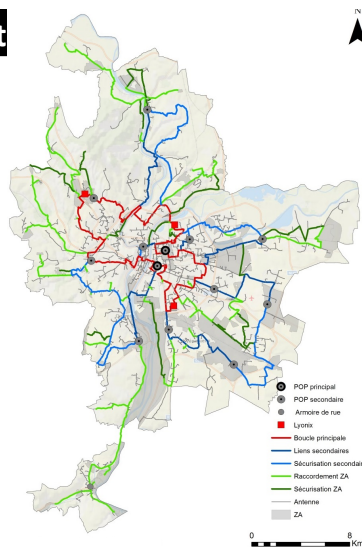
GRANDLYON
LA MÉTROPOLE

Catalogue de services

Le catalogue de services propose des services d'hébergement dans les POP du RIP, des services de connectivité optique avec de la location FON en courte ou en longue durée, des services de bande passante avec une forte granularité des débits disponibles, une livraison en local sur le nœud d'échange LYONIX, et un délai de mise en service assez court de quatre semaines.

Planning de déploiement

Jalon	Mise en service
Boucle principale	10 mois
Liens secondaires	12 mois
Sécurisation secondaire	12 mois
Raccordement ensemble des ZAE	18 mois
Sécurisation ensemble des ZAE	18 mois
Maillage ensemble des ZAE	27 mois
Antennes	27 mois



MDL / RIP FttO / DSP

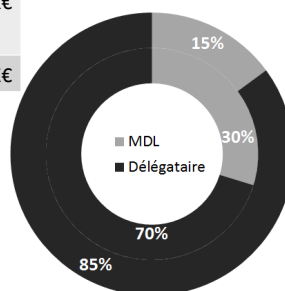
GRANDLYON
LA MÉTROPOLE

Planning de déploiement

En termes de planning, le premier établissement de réseau doit être réalisé en 27 mois, et plusieurs jalons intermédiaires sont prévus sur les déploiements et la mise en service qui seront donc progressifs sur le territoire au long des 27 mois. À chaque jalon correspond la livraison de zones d'activité maillées, de sites économiques et de sites publics qui seront rendus raccordables par le réseau.

Plan de financement

	Délégataire	MDL	Total
Investissement PER	14 169 K€	6 000 K€	20 169 K€
Investissement complémentaire sur la durée du contrat	20 052 K€	/	20 052 K€
Total	34 221 K€	6 000 K€	40 221 K€



MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
LA MÉTROPOLE

Plan de financement

Le projet de RIP FTTO de la Métropole de Lyon représente un plan de financement d'environ 20 millions d'euros pour le premier établissement du réseau, avec une subvention de la Métropole de 6 millions d'euros. Les investissements cumulés sur les 25 années de durée de la DSP atteignent les 40 millions d'euros avec une répartition qui est plutôt à l'avantage de la Métropole (15%).

Poursuite de l'ancrage stratégique du THD

- SDTAN de la Métropole en cours d'élaboration :
 - Un volet dédié au territoire intelligent (services et réseaux de communications électroniques)
- Réseaux FO en particulier le RIP FttO :
 - Fédérer les sous-réseaux d'accès filaires et radios
 - Dépasser les expérimentations en facilitant la généralisation des nouvelles pratiques et des nouveaux services de la Métropole intelligente

Contact : Métropole de Lyon / DINSI / Mission Aménagement Numérique
Jérôme Granger / Chef de projet RIP THD / jgranger@grandlyon.com

MDL / RIP FttO / DSP

GRANDLYON
LA MÉTROPOLE

Poursuite de l'ancrage stratégique du THD

Quelles perspectives pour 2016 ? Tout d'abord que l'aménagement numérique poursuive son ancrage dans les politiques de la Métropole de Lyon.

Devenue Métropole depuis peu, la Métropole de Lyon va lancer une procédure d'élaboration de son schéma directeur. Au-delà du volet télécoms, un volet sera donc dédié à tout ce qui se rapporte au territoire intelligent, au-delà des services qui y sont liés. Nous allons essayer de développer dans ce schéma directeur une approche un peu nouvelle sur les infrastructures et réseaux de communications électroniques qui sont mobilisables pour faciliter les expérimentations sur le territoire de la métropole.

Patrick VUITTON

C'est donc un investissement qui reste relativement modéré pour desservir l'ensemble du territoire d'une telle métropole, et un projet qu'on ne peut évidemment pas répliquer à l'échelle d'un département ou d'une région, pour des raisons de densité. Nous avons quelques minutes pour prendre des questions.

Questions / Réponses

Sophie ROGNON, Régie Auvergne Numérique

J'aurais besoin d'un peu plus d'explications sur la tarification de iBLO qui a été évoquée par deux intervenants. Et j'ai également une question pour Jérôme GRANGER car je n'ai pas bien saisi comment avait été démontrée la défaillance des opérateurs privés sur la Métropole de Lyon et j'aurais aimé des précisions.

Patrick VUITTON

Je vais essayer de répondre sur iBLO : la tarification du génie civil pour la fibre optique a cette beauté d'organiser une transition entre le tout cuivre et le tout fibre qui fait que le tarif est révisé chaque année et on répartit l'ensemble des coûts du génie civil au prorata du nombre national d'abonnés cuivre et d'abonnés fibre. Chacun aura donc le même coût localement, qu'il ait zéro prise commercialisée parce qu'il démarre par exemple, ou qu'il en ait beaucoup. Cela crée forcément un aléa qui est non maîtrisable par la commercialisation en propre du réseau, puisqu'il dépend de facteurs complètement exogènes. C'est ce risque qui a été encadré par les deux syndicats qui ont présenté leur projet.

Jérôme GRANGER

Concernant la défaillance des opérateurs privés, le processus a été très long du côté de la Métropole, depuis la démarche de prise de compétence qui a commencé à partir de 2010. Nous avons dressé un état des lieux le plus exhaustif possible, une large concertation avec les opérateurs qui ont été consultés et reconsultés pendant de nombreux mois et y compris pendant la procédure de DSP... Mais à aucun moment nous n'avons eu de retour de leur part qui nous permettait de constater réellement la présence d'un réseau de type BLOD sur le territoire de la métropole, nous n'avons jamais eu de cartographie sur les tracés de réseaux... Nous ne connaissions que les retours d'entreprises qui n'arrivaient pas à souscrire facilement à des offres sur fibre optique dédiée. C'était un constat réel concernant un réseau BLOD, et notre RIP n'a pas d'équivalent sur le territoire de la Métropole de Lyon en termes de capillarité, de catalogue de services, de capacité à assurer des services performants ou d'engagement de sécurisation du réseau... Demain, une fois déployé, le RIP sera le seul réseau de ce type sur la Métropole.

Patrick VUITTON

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres offres, mais en tout cas il y aura une offre homogène répondant à ces caractéristiques. Cela fera peut-être d'ailleurs évoluer les offres privées, car c'est un peu le jeu ; en général, chaque fois que l'on agit, le privé s'aligne. On l'a déjà vu et cela fait partie de la complexité d'intervenir sur ce genre de dossier. Si l'on n'agit pas, il ne se passe rien, et si l'on agit, on se retrouve en compétition très forte.

Nous avons vu le cas d'un réseau BLOD, mais en même temps beaucoup de réflexions s'orientent soit vers le FTTH pro, ce qui est exclu dans ce cas pour la collectivité puisqu'il y a des déploiements FTTH, soit vers une espèce de mix avec l'utilisation de la partie terminale du réseau FTTH, la partie mutualisée, pour desservir les entreprises. Cela ne fait-il pas aussi partie des réflexions du contrat, parce que de toute façon vous constatez un déploiement privé, même s'il n'est pas complet et homogène, sachant que les réflexions nationales sur le FTTE ne sont pas encore closes ?

Jérôme GRANGER

Nous sommes partis du constat que, sur la Métropole de Lyon, il n'était pas du tout aberrant d'avoir deux réseaux en parallèle, puisqu'il ne s'agit pas du tout des mêmes architectures de réseau. Les offres de gros sur BLOM sont difficilement substituables à des offres de gros sur BLOD et nous sommes vraiment convaincus de la nécessité de faire coexister ces réseaux qui sont complémentaires. Cela ne dénigre pas du tout les déploiements FTTH qui sont réalisés aujourd'hui, majoritairement par Orange et dans une moindre mesure par

SFR. Nous faisons vraiment un travail conjoint d'accompagnement, de facilitation des déploiements FTTH, et de déploiement d'un RIP de type BLOD pour tous les acteurs économiques du territoire. Les deux font la paire !

Patrick VUITTON

Avec autant de collectivités concernées, un groupement de commandes est-il prévu ?

Jérôme GRANGER

Des choses existent déjà du côté de la région Auvergne Rhône-Alpes, car nous avons la chance d'avoir une région qui avait déjà mis en place un groupement de commandes Amplivia, qui fédère de nombreuses collectivités sur la région. Le Grand Lyon a d'ailleurs adhéré à ce groupement de commandes, notamment pour le raccordement de nos collègues au réseau Renater. On peut aussi imaginer plein de choses dans le domaine de la ville intelligente. Vu la capillarité du réseau, nous avons l'espoir de travailler demain au plus près de nos communes pour essayer de trouver des modèles un peu innovants afin que ce réseau ne serve pas uniquement à raccorder les entreprises au très haut débit, mais qu'il puisse également être une nouvelle réponse ou un nouvel outil pour faciliter la mise en place de la ville intelligente sur le territoire.

Patrick VUITTON

Pour Mégalis Bretagne, il y a une phase 2 de 400 000 prises FTTH, ce qui est considérable. Cela signifie-t-il que vous allez déposer, ou que vous envisagez de le faire, un nouveau dossier au programme actuel ?

Hervé LE NORCY

Le dossier que nous avons avec le FSN porte sur 2014-2018, il faudra donc bien déposer un deuxième dossier ensuite, en tout cas nous l'espérons. Mais il faut que le processus soit pérennisé, car le projet repose en effet sur un cofinancement de l'État. On ne peut pas raisonner autrement aujourd'hui.

Patrick VUITTON

D'accord, il va donc falloir rallonger un peu les budgets de l'État pour ce projet, et d'autres sans doute qui n'ont pas été inclus. Des débats parlementaires vont commencer ce soir en commission sur cette question.